Industrie et Commerce—Loi

attention à l'élaboration des règlements qui suivront l'adoption de cette loi. Au fait, j'ai souvent dit, madame le président, à la Chambre que les lois sont votées par les parlementaires, mais que les règlements sont faits par les technocrates, et que ces règlements souvent sont plus importants que la loi. On vit cela tous les jours dans l'application de la loi de l'assurance-chômage, qui a à peu près un quart de pouce d'épaisseur; les règlements sont rendus à trois quarts de pouce.

Ce sont des règlements inconnus des parlementaires, qui sont édictés souvent à l'encontre de la pensée du législateur. Or, je pense que dans le cas qui nous préoccupe, la situation est très importante. Il faudrait absolument qu'à la suite de l'adoption de cette loi le ministre responsable surveille attentivement l'élaboration du règlement. Il faudrait que ces règlements au besoin reviennent non pas uniquement devant le Conseil des ministres, mais qu'à l'occasion ils reviennent également devant le comité de la Chambre, afin de pouvoir vérifier si véritablement les règlements qui ont été édictés à la suite de l'adoption de cette loi correspondent au désir et à la pensée du législateur.

Alors, si l'on procédait de cette façon, on n'aurait pas par la suite des surprises désagréables. Il faut tout de même reconnaître que dans la vie économique de tous les jours, il sera toujours nécessaire de recourir à des explosifs. Il ne faudrait pas penser que lorsqu'on parle d'explosifs, c'est toujours en termes de désastres, de destruction. Il faudrait d'abord, je pense, penser que lorsqu'on parle d'explosifs, c'est dans le but d'aider l'homme à vaincre la nature, à détruire des obstacles, de façon à permettre à l'humanité, à la société de réaliser quelque chose avec des efforts moindres, dépassant les possibilités humaines.

C'est dans cet esprit, madame le président, que je comprends l'usage des explosifs, et je suis d'accord pour en venir à un contrôle assez rigoureux. Il faudrait également que nos règlements soient assez souples afin de permettre, dans nos régions rurales, si l'on peut trouver quelqu'un de responsable, à une personne capable de maintenir en entrepôt les explosifs, d'en avoir le contrôle et, en même temps, d'être assez compétente pour aller rendre service aux organisations agricoles ou industrielles qui peuvent en avoir besoin. Il ne faudrait pas serrer l'étau de façon que personne ne puisse utiliser cette découverte, cette force nécessaire dans le domaine économique, et ainsi priver tout le monde de ses avantages.

Madame le président, c'est pour cette raison que je suggère que, dans l'élaboration des règlements, on soit assez clairvoyant et assez souple pour que nos règlements, lorsqu'ils seront en application, soient en accord avec la pensée du législateur.

(2130)

[Traduction]

[M. Lambert (Bellechasse).]

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2º fois, est renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.)

LA LOI SUR LE MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT LA COMMUNICATION DE DOCUMENTS DOUANIERS AU MINISTRE

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce) propose que le bill S-15, tendant à modifier la loi sur le ministère de l'Industrie et du Commerce, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

—Madame l'Orateur, ce bill, une fois approuvé, permettra au ministère de l'Industrie et du Commerce de remplir plus efficacement des fonctions importantes pour notre développement industriel.

Grâce à des analyses des importations, les hommes d'affaires canadiens, surtout dans les petites entreprises, deviennent plus conscients des possibilités du marché. Ils sont donc mieux en mesure de prendre des décisions judicieuses qui peuvent leur permettre, ce qui s'est d'ailleurs déjà produit, de faire de nouveaux investissements qui favorisent la production et l'emploi. Les analyses d'importations complètent donc les autres programmes du ministère pour stimuler la croissance et l'efficacité de l'industrie canadienne. Nous fournissons ces services depuis des années, mais nous avons été obligés de travailler d'une manière bien incommode. Grâce au nouvel amendment, notre tâche sera grandement facilitée.

Une analyse détaillée des informations relatives aux importations est nécessaire pour que nous puissions donner ces services, car les données fournies par Statistique Canada sont souvent insuffisantes dans ce domaine étant donné qu'elles sont conçues comme renseignements d'ordre général. Par exemple, Statistique Canada met dans la même catégorie sous la rubrique «agents actifs de surface, composés» pas moins de 40 produits. Pour obtenir de plus amples détails il faut examiner l'analyse des importations. Ces détails sont indispensables aux hommes d'affaires qui font des études de marché en vue d'établir de nouvelles entreprises ou d'agrandir des moyens de production déjà existants. Pourtant, si Statistique Canada devait toujours publier tous les détails pour chaque article, chaque publication remplirait toute une salle, sans parler des frais, du temps nécessaire et d'autres difficultés.

Somme toute, la différence essentielle est que contrairement à Statistique Canada qui collige une vaste quantité de données émanant des douanes pour les répartir dans des catégories générales prédéterminées, la division de l'analyse des importations du ministère recherche l'identification précise de certains articles et les consigne dans des catégories descriptives plus précises des produits.

De tels renseignements ont déjà stimulé sensiblement l'essor des industries au Canada, que l'on mesure par une production et des exportations accrues et notamment la création d'emplois. Des occasions favorables entraînent fréquemment l'établissement et l'expansion de petites entreprises. En outre, ces analyses, en déterminant les possibilités éventuelles peuvent contribuer à une amélioration de la ressource en la valorisant grâce à une transformation effectuée avant l'exportation. Ces analyses sont également utiles pour formuler une politique commerciale et lors des négociations tarifaires, particulièrement dans les secteurs de produits très complexes. Inutile, je pense, de rappeler à la Chambre les importantes négociations qui se poursuivent actuellement à Genève.

La valeur de l'analyse des importations comme instrument de développement industriel a été maintes fois démontrée de façon tangible. Les récentes réactions spontanées émanant de l'industrie indiquent que les analyses des importations du ministère ont joué un rôle important dans les décisions tendant à établir un certain nombre de nouvelles activités de fabrication aussi bien qu'à étendre de nombreuses activités existantes. De plus, ces mêmes renseignements fournis volontairement—et je souligne cet aspect de l'information—sur lesquels ont été fondées ces